

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 491 312

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 80 21165

(54) Siège à accoudoir effaçable.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). A 47 C 7/54.

(22) Date de dépôt..... 2 octobre 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 14 du 9-4-1982.

(71) Déposant : Société anonyme dite : SOCIETE ANONYME DES USINES CHAUSSON, résidant
en France.

(72) Invention de : Alexandre Paul Louis Quercy.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Madeuf, conseils en brevets,
3, av. Bugeaud, 75116 Paris.

La présente invention concerne un nouveau siège à accoudoir effaçable dont la réalisation fait que l'accoudoir peut être facilement effacé sans avoir au préalable à procéder à aucun démontage, ni desserrage d'un organe quelconque. En outre, l'accoudoir de l'invention, lorsqu'il est mis en oeuvre sur des sièges à dossier inclinable, voit sa courbure modifiée et adaptée à l'inclinaison du dossier sans qu'il y ait besoin de prévoir plusieurs tronçons d'accoudoir articulés entre eux comme c'est le cas des accoudoirs connus jusqu'à présent.

Conformément à l'invention, le siège à accoudoir effaçable est caractérisé en ce que tant l'assise que le dossier supportent latéralement un axe de retenue d'une extrémité d'une lame souple élastique maintenue en compression entre les deux dits axes de manière qu'elle flambe en délimitant soit une courbure convexe, soit une courbure concave selon qu'elle est amenée dans l'une ou l'autre des deux configurations en agissant sur elle par poussée ou traction.

Diverses autres caractéristiques de l'invention ressortent d'ailleurs de la description détaillée qui suit.

Une forme de réalisation de l'objet de l'invention est représentée, à titre d'exemple non limitatif, au dessin annexé.

La fig. 1 est une élévation latérale schématique d'un siège faisant application de l'invention.

La fig. 2 est une perspective schématique très agrandie illustrant un détail de réalisation.

Au dessin, 1 désigne l'assise d'un siège et 2 le dossier. L'assise et le dossier sont reliés par un mécanisme d'articulation 3 dont l'axe est désigné par 4. Un mécanisme de commande à poignée ou à bouton ou d'une autre réalisation connue dans la technique est normalement prévu pour faire pivoter le dossier 2 par rapport à l'assise.

Les mécanismes de ce genre étant bien connus dans la technique et leur constitution n'entrant pas dans le cadre de l'invention, ils ne sont pas décrits plus en détail dans ce qui suit.

L'assise 1 et le dossier 2 sont reliés par au moins

un accoudoir 5 constitué par une lame flexible dont les extrémités sont reliées à des axes 6 et 7 respectivement portés par l'assise et le dossier. Comme l'illustre la fig.2, les axes ci-dessus sont avantageusement conçus pour 5 délimiter une rainure 8 dans laquelle est engagée l'extrémité correspondante de la lame souple formant l'accoudoir. Une rondelle ou autre butée 9 est prévue à l'extrémité de l'axe pour empêcher que la lame 5 échappe. Il peut être 10 avantageux de prévoir une seconde rondelle 10 pour former une entretoise entre le bord interne de la lame et le rembourrage du dossier et de l'assise.

La profondeur de la rainure 8 de chaque axe est choisie pour que la lame 5 constituant l'accoudoir ne puisse pas échapper et la longueur de cette lame est plus grande que 15 la distance séparant l'axe 6 de l'axe 7, de sorte que ladite lame 5 est bandée à la manière d'un arc pour qu'elle flambe.

Il résulte des conditions exposées dans ce qui précède que la lame 5 présente une courbure qui, d'une part, est attrayante et, d'autre part, correspond à la forme que 20 doit présenter un accoudoir pour être confortable lorsqu'on y appuie les avant-bras et éventuellement les poignets, voire les paumes des mains.

Si l'on souhaite que la courbure présente une forme particulière, cela peut être obtenu en agissant soit sur 25 l'épaisseur de certaines parties de la lame, soit sur sa largeur. L'une des extrémités, par exemple celle disposée au voisinage de l'axe 6, pouvant en particulier être plus flexible. La lame 5 peut être recouverte par un rembourrage quelconque en tissu ou matière plastique lorsqu'on 30 souhaite que son aspect corresponde à celui du revêtement de l'assise et du dossier ou qu'il participe à la flexibilité variable de la lame.

Comme l'illustre le dessin, lorsque le dossier 2 est en position relevée correspondant à la position d'utilisation la plus fréquente, l'accoudoir 5 occupe la position pour laquelle il est représenté en trait plein. Lorsque l'utilisateur désire escamoter l'accoudoir, par exemple pour quitter le siège, il suffit qu'il exerce une

pression sur le dessus de l'accoudoir, ce qui a pour effet de le faire fléchir puis de le faire se courber brusquement en sens opposé pour venir occuper la position illustrée en 5a.

5 Lorsque le dossier 2 est progressivement rabattu pour occuper les positions 2_1 , 2_2 ..., l'axe 7 est déplacé corrélativement et, par conséquent, l'accoudoir occupe les positions 5_1 , 5_2 ... pour lesquelles il s'efface progressivement, c'est-à-dire qu'il présente une configuration
10 qui s'adapte en permanence aux positions respectives du dossier et de l'assise. La longueur de l'accoudoir et la position des axes 6, 7 sont évidemment déterminées pour que l'accoudoir demeure dans un état légèrement comprimé lorsque le dossier est amené dans le prolongement de l'assis-
15 sise.

La lame constitutive de l'accoudoir peut indifféremment être fabriquée en métal ou en matière plastique, notamment en résine armée de fibres de verre ou en matière analogue.

20 L'invention n'est pas limitée à l'exemple de réalisation représenté et décrit en détail, car diverses modifications peuvent y être apportées sans sortir de son cadre. En particulier, le mode de fixation des extrémités de l'accoudoir peut être différent de celui représenté.
25 Il est possible notamment d'utiliser des axes 6, 7 de forme cylindrique et d'enfiler sur chacun d'eux une douille fendue recevant les extrémités de la lame qui constitue l'accoudoir.

R E V E N D I C A T I O N S

- 1 - Siège à accoudoir effaçable, caractérisé en ce que tant l'assise que le dossier supportent latéralement un axe de retenue d'une extrémité d'une lame souple élastique main-
5 tenue en compression entre les deux dits axes de manière qu'elle flambe en délimitant soit une courbure convexe, soit une courbure concave selon qu'elle est amenée dans l'une ou l'autre des deux configurations en agissant sur elle par poussée ou traction.
- 10 2 - Siège suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le dossier est articulé à l'assise de sorte que la lame formant accoudoir se trouve dans des positions pour lesquelles elle est plus ou moins bandée à la manière d'un arc.
- 15 3 - Siège suivant l'une des revendications 1 et 2,
caractérisé en ce que la longueur de la lame formant l'accou-
doir est supérieure à la distance séparant l'axe de l'as-
sise de l'axe du dossier lorsque ce dernier est aligné
avec l'assise.
- 20 4 - Siège suivant l'une des revendications 1 à 3,
caractérisé en ce que les axes supportant les extrémités de la lame formant accoudoir sont des axes délimitant une fente longitudinale dans laquelle est insérée l'extrémité corres-
pondante de ladite lame.
- 25 5 - Siège suivant l'une des revendications 1 à 4,
caractérisé par une butée prévue à l'extrémité de chaque axe pour empêcher l'éjection de la lame.
- 30 6 - Siège suivant l'une des revendications 1 à 5,
caractérisé par une entretoise interposée entre le bord in-
terne de la lame et le côté correspondant de l'assise et du
dossier.
- 35 7 - Siège suivant l'une des revendications 1 à 6,
caractérisé en ce que la lame est indifféremment fabriquée en métal et/ou matière plastique.
- 8 - Siège suivant l'une des revendications 1 à 7,
caractérisé en ce que la lame est recouverte par un garnis-
sage.
- 9 - Siège suivant l'une des revendications 1 à 8,
caractérisé en ce que la lame présente une flexibilité variable.

1/1

Fig. 1

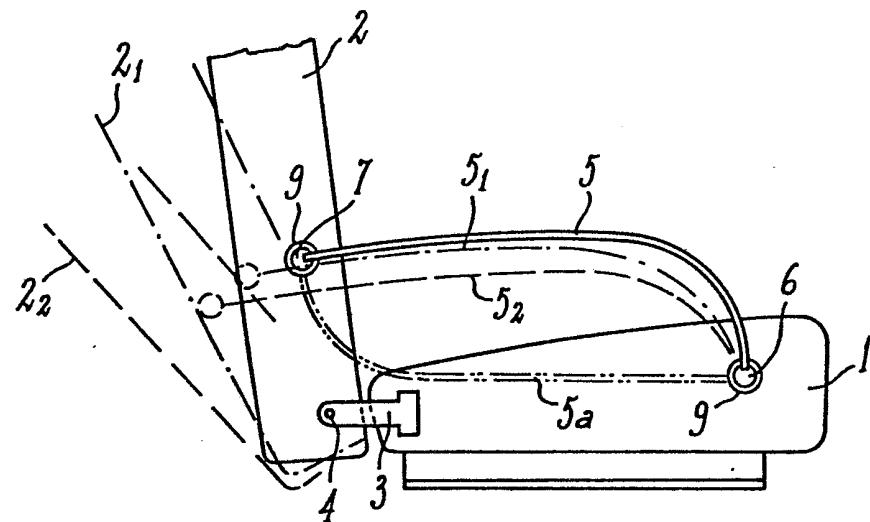


Fig. 2

